



## **Inspection du travail en danger ! Salariés délaissés !**

**Le 1er décembre 2014, la réforme de l'inspection du travail entre officiellement en œuvre dans notre région.**

Dans un contexte déjà marqué par des reculs sans précédent du droit du travail, et alors que le gouvernement se fait un peu plus chaque jour le relais zélé des desiderata du patronat, le ministre du travail s'apprête à porter un **coup historique à l'inspection du travail.**

Alors que le cadre actuel d'organisation de la section d'inspection du travail permet aux agents de contrôle d'orienter leurs interventions à partir de la demande sociale qu'expriment les salariés et leurs représentants, le ministère prévoit d'encadrer l'activité des agents de contrôle à des fins d'instrumentalisation et de politiques d'affichage.

- Cette réforme se traduit par la suppression des sections d'inspection du travail actuelles pour leur substituer des unités de contrôle (UC) **réunissant entre 8 et 12 agents, sous la coupe d'un responsable d'unité de contrôle (RUC) aura pour conséquence la remise en cause de l'indépendance de l'inspection du travail.**

Le responsable d'UC «pilote» et «anime» l'unité de contrôle, c'est-à-dire qu'il sera chargé d'orienter l'action de contrôle en fonction des priorités politiques et politico-économiques du ministère et de mettre au pas les plus récalcitrants vis-à-vis des programmes de contrôle décidés par la hiérarchie, sans lien avec les problématiques de terrain.

- Cette réforme se traduit aussi par une baisse drastique du nombre d'agents de contrôle **ce qui aura pour conséquence une diminution des interventions et contrôles dans les entreprises. Ce sont les salariés qui seront les premières victimes de cette réforme.**

Il est d'ores et déjà programmé une baisse de 10% d'effectif de contrôle (soit environ moins 200 postes d'agents de contrôle au niveau national, l'équivalent de la suppression de 67 sections actuelles). Pour la période à venir, de 2015 à 2017, de massives suppressions de postes sont programmées (déjà 150 en 2015). Cela entraînera de nouvelles augmentations de la charge de travail pour les agents, alors que celle-ci ne permet déjà pas de répondre aux sollicitations des usagers, et au final, une dégradation du service public.

Des « intérim » sur les sections laissées vacantes ou partiellement vacantes sont demandés aux agents de contrôle alors que ceux-ci sont déjà surchargés de travail. Nous refusons de supporter des charges de travail supplémentaires, c'est au ministère de doter ses services d'effectifs suffisants pour que l'inspection du travail puisse fonctionner normalement.

**Cette réforme est un coup porté aux droits des salariés et à la qualité du service public.**